

UNE
PROTECTION
QUI RASSURE



PROTECTION DE L'ÉCART
(PEA) CADILLAC



PROTECTION





La Protection de l'écart (PEA) peut vous aider à couvrir une partie ou la totalité de la différence entre le solde de financement de votre véhicule et sa valeur marchande advenant une perte totale à la suite d'un évènement couvert.

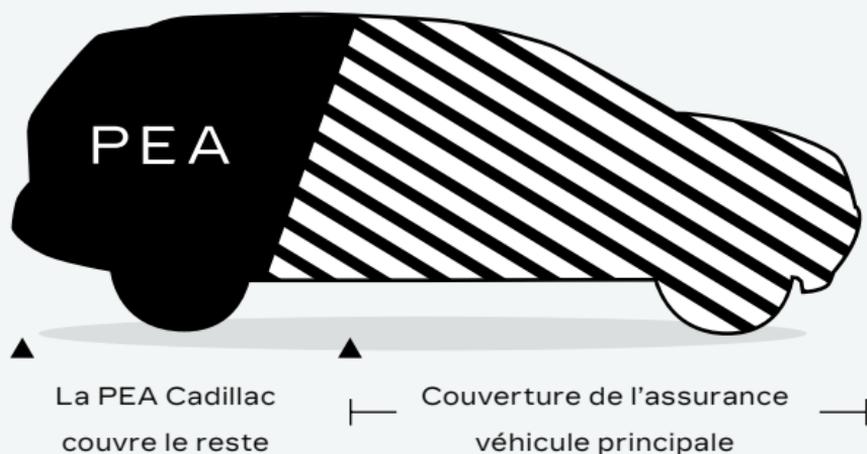
AVANTAGES

- La seule PEA endossée par Cadillac
- La PEA est offerte pour les véhicules neufs et d'occasion âgés d'autant que 10 années-modèle
- La PEA aide à couvrir une partie ou la totalité de la différence entre la valeur de votre véhicule et le montant que vous devez sur votre entente financière
- La PEA est offerte pour les véhicules dont le montant financé ne dépasse pas 150 000 \$*
- Les pertes couvertes sont exonérées jusqu'à un maximum de 50 000 \$
- La PEA comprend une couverture jusqu'à 1 000 \$ de la franchise de votre compagnie d'assurance principale

* Le montant financé ne doit pas dépasser 150 % du prix d'achat du véhicule, comme indiqué dans le contrat de financement.

COMMENT FONCTIONNE LA PEA

Offerte pour les véhicules Cadillac neufs et d'occasion financés uniquement au moment de l'achat.



L'exemple ci-dessus est offert uniquement aux fins d'illustration. La couverture réelle peut varier en fonction de vos circonstances particulières. Certaines exclusions s'appliquent.

EXCLUSIONS

Tout montant ou toute durée dépassant les limites maximales du programme stipulées sous « Avantages » et dans votre avenant. Ne sont pas couverts les montants dus au contrat de financement de votre véhicule représentant des frais de retard, d'autres frais de financement et les paiements retardés au titre de prolongations de remboursements offerts par votre compagnie de financement et inclus dans le solde de votre contrat de financement. Le montant financé ne doit pas être supérieur à 150 % du prix d'achat du véhicule, comme indiqué dans le contrat de financement.

Veuillez consulter votre concessionnaire afin de connaître tous les renseignements sur ce qui est couvert par la Protection de l'écart (PEA) Cadillac advenant une perte totale de votre véhicule.



PROTECTION



La Protection de l'écart Cadillac est conçue spécifiquement pour les acheteurs de véhicules GM. Elle est administrée par la Compagnie Protection Première. La Compagnie Protection Première se réserve le droit de modifier les prix et le programme en tout temps, sans aucune obligation. Les produits offerts peuvent varier d'une province à l'autre. Certaines conditions, exclusions et restrictions s'appliquent. Veuillez consulter votre concessionnaire pour obtenir des renseignements sur, les prix, les conditions d'admissibilité et plus encore concernant le plan.

©2023 General Motors. Tous droits réservés. Les marques figurant dans la présente sont des marques de commerce ou de service de GM et de ses filiales, sociétés affiliées ou concédants de licence.

CAD-GAP-072023-FR